

1. *Débitrice:* **Serge Boillat SA**, rue Nord 8, 1040 **Echallens**

2. *Remarques:* Convocation à l'assemblée des créanciers (art. 301 LP)

Le commissaire au sursis: Jean-Claude Chaignat, breveté Préposé OPF Vaud, Case Postale 50, 1055 Froideville.

L'assemblée des créanciers est fixée le: jeudi 16 décembre 2004, à 14 h. 30 en salle de vente de l'office des poursuites d'Echallens, place Couronne, Echallens.

Dépôt des pièces: Les créanciers peuvent prendre connaissance des pièces durant les 20 jours précédant l'assemblée des créanciers, soit dès le 25 novembre 2004, au bureau du commissaire (sur rendez-vous) à Froideville ainsi qu'au bureau de l'office des poursuites et faillites de Echallens, place Couronne 5, Echallens.

J.-C. Chaignat  
1055 Froideville

(02542150)